

## **Extrait de l'article « l'énergie au milieu du village »**

### **Sun sud, de l'énergie sociale**

L'idée vient de Jos Reymenants, l'Échevin de l'Énergie de Saint-Gilles. Ensuite, les associations Énergie Commune, City Mine(d) et la SISP Foyer du Sud, ont pris le relais pour encadrer un comité d'habitants dans la mise en place du projet. Pour rassembler les locataires, l'association bruxelloise City Mine(d) a frappé aux portes des 110 ménages du logement social en expliquant leur projet innovant : installer des panneaux solaires sur le toit et partager cette électricité produite au sein de leur immeuble, selon leurs besoins.

Pour attirer du monde, il a fallu casser quelques barrières psychologiques. Mathieu Bourgeois, chargé de projet chez Énergie Commune explique: *« On a collé une image de privilégiés aux énergies renouvelables. Comme quoi ce ne serait que les gens avec du capital et une maison qui pourrait en profiter. Notre association veut démocratiser cet accès, nous accompagnons les citoyens et les collectivités dans leur appropriation de l'énergie vers un système 100% renouvelable. »*

Mathieu Bourgeois insiste sur la dimension de justice sociale : *« Il s'agit d'un juste retour de choses, ce sont les foyers aux faibles revenus qui ont été les plus exclus des énergies renouvelables alors qu'ils ont contribué aux certificats verts en payant leurs factures. Ils ont contribué sans jamais pouvoir investir eux-mêmes dans des panneaux solaires et donc bénéficier de la prime des certificats. Ce sont eux qui ont le plus à gagner, ils vont faire des économies grâce à l'auto-production et l'autoconsommation de l'électricité. »* En effet, l'électricité solaire sera vendue aux résidents à un peu moins de 10 c€/kWh soit à environ 2/3 du tarif social pour l'électricité.

Grâce à Sun sud, nom donné à ce projet pilote, ils démontrent qu'il est possible d'installer des panneaux solaires sur un bâtiment rempli de locataires. Inspirant dans une ville où la majorité des habitants sont dépendants de leur propriétaire et dont beaucoup toits souffrent d'un faible ensoleillement dû à la densité urbaine.

En deux années de travail, les panneaux ont été installés et le comité d'habitants a décidé que l'énergie produite irait aux espaces communs et, ensuite, ceux qui le souhaitent pourront acheter le surplus. Les bénéfices seront réinvestis dans la caisse commune. Ainsi, depuis le 1er janvier, les locataires participants profitent de cette électricité en journée lorsque les panneaux produisent abondamment, mais gardent leurs contrats avec leurs fournisseurs pour couvrir la consommation nocturne ou lors des journées peu ensoleillées.

Sofie Van Bruystegem de l'association City Mine(d), se réjouit: *« Nous sommes très fiers d'être les pionniers à Bruxelles d'un projet de partage d'énergie. Ce genre d'initiative, où les citoyens concernés sont au cœur du projet, concrétise le débat climatique et donne une place aux aspirations et besoins de personnes trop peu pris en compte. Espérons que le projet SunSud se dresse en figure de proue du mouvement et que les projets de communautés d'énergie inclusives se multiplient »*

### **Les pionniers du partage**

Sunsud, c'est le projet pionnier en termes de partage d'énergie à Bruxelles. En sa qualité de projet pilote, il a bénéficié d'une dérogation de Brugel (régulateur bruxellois de l'énergie) pour mener ce projet à leur sauce. En effet, Sunsud s'est développé dans une période de battement propre à l'expérimentation, entre la publication des directives de partage d'énergie (issues du « Clean Energy Package » de la Commission Européenne) et leur transposition en droit régional par la Région Bruxelloise.

L'objectif de ces directives est d'accélérer la transition énergétique. L'Europe encourage la décentralisation de la production d'électricité et place le consommateur au cœur du projet. Dans ce cadre, différentes formes de partage d'énergie sont possibles, elles peuvent se faire via une communauté d'énergie citoyenne ou renouvelable, ou en auto consommant de l'énergie renouvelable produite collectivement au sein d'un même bâtiment.

Ce dernier exemple concerne Sunsud et pour cela, pas besoin de constituer une personne morale (contrairement aux autres formes). Il faut juste signer un contrat qui lie les bénéficiaires et les propriétaires des panneaux solaires. D'ailleurs, pour faciliter ces relations contractuelles, des entreprises pourraient proposer leurs services, au risque de supprimer l'aspect cohésion sociale.

Concernant la communauté d'énergie citoyenne, c'est une entité juridique dans laquelle des citoyens, entreprises et pouvoirs publics s'associent et proposent des services énergétiques, comme la vente, le partage ou l'échange d'énergie produite au sein de la communauté. La communauté est donc une structure et le partage d'énergie en est une activité. Le but n'est pas d'en tirer du profit, mais d'encourager les citoyens à l'autonomie énergétique et, in fine, d'accéder à une position politique en matière de production d'énergie.